

DELIBERATION N° 97/02-05 - APPROBATION DE LA MODIFICATION DU SDAU

*Par arrêté du 10 Juin 1996, la procédure de modification du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de TOUL-NANCY-LUNEVILLE a été engagée, afin d'intégrer dans ce document le projet d'intérêt général que constitue la création de la zone internationale d'activités de GONDREVILLE-FONTENOY.*

*Le projet de modification de ce document, après avoir été présenté à la commission locale d'aménagement et d'urbanisme réunie le 31 Octobre 1996, a été communiqué, pour avis, aux services publics intéressés non membres de la commission locale d'aménagement et d'urbanisme ainsi qu'à la Chambre d'Agriculture, à la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture et au Parc Naturel Régional de Lorraine*

*En application des dispositions de l'article R 122-21 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme est maintenant soumis pour avis aux conseils municipaux des communes comprises dans l'aire du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de schéma directeur.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :*

*- de donner un avis favorable au projet de modification du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de TOUL-NANCY-LUNEVILLE.*